



Conseil Informe

EN AVRIL, LE PRINTEMPS VA FINIR PAR ARRIVER

FINANCES MUNICIPALES

Lors de la séance du 13 avril 2026, le Conseil municipal a accepté le journal des achats du mois de mars 2026 pour un montant de 884 574,76 \$, taxes incluses. Ce montant couvre l'ensemble des dépenses courantes de la Municipalité pour le mois.

PROJETS D'INFRASTRUCTURES

Centre communautaire

Les travaux de construction du nouveau centre communautaire progressent bien. Le Conseil a autorisé le paiement du 9^e décompte progressif à l'entrepreneur Construction Unibec inc. pour un montant de 166 265,33 \$, plus taxes. Ce projet est rendu possible grâce à l'aide financière du gouvernement du Québec via le Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM).

Piste cyclable

Le projet de piste cyclable reliant La Doré au Pont de la Petite Chute avance également. Le 7^e décompte progressif de 122 014,95 \$, plus taxes, a été approuvé pour l'entrepreneur Fernand Boillard inc. Ce projet est réalisé grâce à une aide financière du ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III), du ministère du Tourisme, du Loisir et du Sport dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), de la TECQ dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec, du Programme de mise en valeur intégrée d'Hydro-Québec et du Fonds de développement de la MRC Domaine-du-Roy.

Complexe sportif

La Municipalité a mandaté trois firmes professionnelles pour la réfection du complexe sportif : Ardoises architecture, pour les plans d'architecture (138 718 \$), Ambioner pour les plans de la mécanique électrique (112 880 \$) et Saga Consultants pour l'ingénierie civile et de structure (113 150 \$), tous ces montants étant plus taxes.

DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Zone industrielle

Le Conseil a fixé les modalités de vente des terrains de la zone industrielle à l'entrée sud du village à 5\$ le mètre carré. Les acheteurs devront construire un bâtiment représentant au minimum 2,5 % de la superficie du terrain dans un délai de deux (2) ans.

Quartier des Pionniers

Un permis de construction a été autorisé pour le lot 5 326 862 dans le secteur du Quartier des Pionniers, la construction respectant les critères du PIIA (Plan d'implantation et d'intégration architecturale) de ce secteur.

Vente de terrain

Le lot 4 595 548 a été vendu au prix de 3 000 \$, plus taxes et selon les modalités en vigueur. L'acheteur devra construire une résidence dans les 12 mois suivant la signature du contrat.

NOUVEAUX RÈGLEMENTS

Code d'éthique et de déontologie

Le Conseil a adopté le règlement 2026-001 établissant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Ce règlement définit les valeurs et les règles de conduite pour les élus.

Occupation du domaine public

Le règlement 2026-003 sur l'occupation du domaine public a également été adopté. Il encadre désormais toute utilisation du domaine public municipal (rues, parcs, places publiques) et établit un processus d'autorisation.

Règlement de zonage

Le règlement 2026-002 modifiant le règlement de zonage a été adopté pour autoriser la construction résidentielle unifamiliale, bifamiliale, trifamiliale et multifamiliale dans la nouvelle avenue des Plaines.

ÉVÉNEMENTS ET REPRÉSENTATION

Congrès du Village-Relais

Le Maire a été autorisé à participer au congrès 2026 de la Fédération des villages-relais du Québec, qui se tiendra les 26 et 27 mai 2026 à Baie-Saint-Paul, dans Charlevoix.

PROJETS DE COOPÉRATION RÉGIONALE

La Municipalité s'est engagée dans plusieurs projets de partage de services avec d'autres municipalités de la MRC :

- Partage de services en greffe et ressources humaines avec Saint-Prime;
- Système de gestion intégrée des documents avec la MRC et les municipalités du territoire;
- Centre de services partagés en soutien aux directions générales avec la MRC;
- Centre de services partagés en gestion financière avec la MRC;

Ces initiatives visent à améliorer l'efficacité des services municipaux tout en optimisant les ressources disponibles.

LOGEMENTS SOCIAUX

La Municipalité a confirmé son engagement dans le Programme de rénovation des habitations à loyer modique (PRHLM) pour les ensembles immobiliers #1076, #1245 et #2280 situés sur son territoire. Elle assumera 10 % des coûts admissibles des travaux de rénovation nécessaires au maintien et à l'amélioration du parc local de logements sociaux.

DÉROGATION MINEURE

Une dérogation mineure a été accordée pour la propriété du 5704, rue des Peupliers, permettant une marge latérale de garage à zéro mètre au lieu du minimum d'un mètre normalement requis.



APPUI DU CONSEIL

Le communautaire à boutte

Le Conseil a exprimé son appui au mouvement «*Le communautaire à boutte*» qui dénonce l'épuisement et le sous-financement des organismes communautaires. La Municipalité reconnaît le rôle essentiel de ces organismes dans le soutien aux citoyens.

Journée de visibilité lesbienne

Le Conseil a proclamé le 26 avril de chaque année comme Journée de visibilité lesbienne, manifestant son engagement à faire de La Doré un endroit inclusif où chacun peut s'épanouir librement.

ZONE AGRICOLE PERMANENTE

Le Conseil a appuyé une demande visant l'inclusion d'une partie du lot 4 594 505 de 39,69 hectares dans la zone agricole permanente. Cette démarche favorise la continuité du territoire agricole et le développement de la culture de bleuets nains dans le secteur.

MÉMO DU MAIRE

Chers concitoyens,

J'ai invité le Maire de St-André à venir visiter notre municipalité et ce dernier a été impressionné de voir toutes nos réalisations. Accompagné de la Coordinatrice aux loisirs, j'ai participé à l'enregistrement d'une capsule de présentation de la Municipalité en collaboration avec la Fédération des villages-relais. J'ai également participé à un comité consultatif en urbanisme municipal et à la conférence de presse de la campagne "*Ensemble pour tous les Léopold*", pour la sensibilisation aux surdoses et à l'utilité de la naloxone pour sauver des vies. Je souligne le retour de la Directrice générale après un congé maladie et lui souhaite bon retour. Je remercie toute l'équipe municipale qui a bien pris le relais durant cette période d'absence de la Directrice.

Jacques Dubois,
Maire

Pour plus d'informations sur tous ces points ou sur d'autres sujets

Les citoyens peuvent écouter l'enregistrement de la séance du 13 avril sur le site internet de la Municipalité ou contacter les bureaux municipaux au 418-256-3545. L'Équipe municipale se fera un plaisir de vous répondre.



INFORMATIONS AUX PAROISIENS(NES) AVRIL-MAI 2026

Dimanche 19 avril à 11h00 ADACE

Samedi 25 avril à 16h00 MESSE anniversaire
André Simard et Robert Thériège (Alain Perron,
Lisette Drapeau, Descendants Juliette et Ulric Bélanger)

Dimanche 3 mai à 11h00 ADACE

Heures d'ouverture pour le bureau de la Fabrique
mardi de 8h30 à 12h et 13h à 16h

Jeudis, prendre rendez-vous au 418-256-3545 #2227
fabriqueladore@hotmail.com

Hors des heures d'ouverture, déposez vos demandes
dans la boîte aux lettres sécurisée.

Pour plus de détails, consultez la page Facebook
Communauté Chrétienne de La Doré

Source : Communauté chrétienne de La Doré & l'Équipe liturgique



SERVICE DE PRÊT DE BACS

**GRATUIT POUR LES ÉVÉNEMENTS
AU LAC-SAINT-JEAN**

La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean souhaite vous rappeler qu'un service de prêt de bacs est offert pour les événements au Lac-Saint-Jean dans toutes les municipalités sur le territoire! Le service permet aux organisations d'événements publics ou de festival d'emprunter des bacs bleus et bruns, et ce, gratuitement.

Ce programme contribue à la réduction des déchets et à la préservation de l'environnement, en plus de renforcer l'image de marque environnementale de votre organisation. Des outils d'aide pour le tri des matières sont également proposés lorsqu'une demande est faite pour ce service.

Comment ça fonctionne?
Remplissez le formulaire de demande et transmettez-le à la RMR, récupérez les bacs dans un éco-centre, utilisez-les pendant l'événement et retournez-les par la suite! La Régie prend en charge la collecte gratuitement.

*Notez que le nombre de bacs est limité, et que le service est du type « premier arrivé, premier servi ».

Contactez la RMR pour plus d'information sur le service et pour obtenir le formulaire.

418 669-0513 | 418 239-0513
communications@rmlac.qc.ca
www.rmlac.qc.ca



